

DIMANCHE 22 JUIN 2025

lors de la

la fête de la
Jean
Saint

CHÂTEAU-LA-VALLIÈRE

VIDE GRENIER

LIEU DANS :

- * **LE PARC DE LA MAIRIE**
- * **RUE LEZAY MARNESIA,**
- * **ALLEE DEVANT LA MAIRIE**

7€ LES 5 METRES (5 mètres minimum)

Renseignements et inscription :

07 63 92 56 42

Du lundi au vendredi de 9h à 19h

Par email : ! Cdf.chateaulavalliere37@gmail.com

REGLEMENT DU VIDE GRENIER

Pour le bon déroulement de cette journée, merci de respecter ces quelques consignes :

* Chaque emplacement donné ne peut être utilisé que par la personne nommément autorisée et présentant un reçu numéroté de l'association. Cet emplacement ne peut-être modifié de quelque manière que ce soit ;

* Le placement du participant sera effectué par le responsable de cette manifestation sur présentation de son reçu d'inscription à partir de 5H30 ;

* Chaque participant devra occuper son emplacement avant 9H, faute de quoi, il sera repris ;

* Chaque exposant est responsable de tout accident ou dommage pouvant provenir de l'existence de leur installation sur le domaine public.

ATTENTION : la manifestation a lieu à l'extérieur. Aucun matériel ne sera fourni.

CHAQUE VENDEUR DEVRA ASSURER LA PROPRETE DE SON EMPLACEMENT, LORS DE SON DEPART.

Nous vous souhaitons de bonnes affaires et une bonne journée

Organisateur : Comité des Fêtes de Château la Vallière

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE GRENIER
Se déroulant le dimanche 22 juin 2025 à Château la Vallière

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :
Né(e) le : .../.../..... à Ville : Dép :
Adresse :
CP : Ville :
tél :
Mail :
N° Carte d'identité :
Délivrée le : par :
N° d'immatriculation du véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- * de ne pas être commerçant(e)
 - * de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce)
 - * de ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)
 - * j'ai pris connaissance du règlement de la manifestation et l'accepte sans réserve
- Ci-joint un règlement de€ pour l'emplacement d'une longueur dem
(7€ les 5 mètres) 5 mètres minimum.

- Règlement par chèque à l'ordre du : Comité des Fêtes de Château la Vallière.
 Espèces CB avec YAPLA (site sécurisé)

Aucune réservation sans règlement
Inscription et règlement à envoyer à :
Comité des Fêtes de Château la Vallière
6 rue Lezay Marnesia
37330 CHATEAU LA VALLIERE

Fait à : Le :

Signature

Attestation devant être remise à l'organisation qui le joindra au registre pour remise en mairie de la commune

AVERTISSEMENT Aux non professionnels

Vous avez obtenu l'autorisation exceptionnelle de participer à une brocante, vide grenier.

Vous n'êtes ni inscrit au registre du commerce, ni sur le registre des revendeurs d'objets mobiliers. Dans ces conditions, l'autorisation qui vous a été accordée ne vous permet que de vendre des objets usagés que vous n'avez pas acquis pour la revente.

Si vous achetez des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à des manifestations de ce type (plus de 2 par an) vous vous livrez clandestinement à l'activité de brocanteur ou antiquaire. Dans ce cas , vous vous exposez aux sanctions prévues par la loi du 30 novembre 1987 (article 1er) : amende de 3 000€ à 30 000€ et/ou emprisonnement de 6 mois.

En outre, vous risquerez une vérification approfondie de votre situation fiscale.

« Si les objets mis en vente se révèlent volés, vous encourez une peine d'emprisonnement de 3 mois à 5 ans et une amende de 1 500€ à 380 000€, jusqu'à la moitié de la valeur des objets recelés »
Article du code pénal.

Merci de joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi de votre reçu ou envoi du reçu par mail.

- O : Envoi par courrier**
- O : Envoi par mail**
- O : Photo par SMS**